

Finistère, Carhaix-Plouguer

4, 6, 8, 10, rue du docteur Menguy

sous la direction de

Gaétan Le Cloirec

Inrap Grand Ouest
avril 2019

Finistère, Carhaix-Plouguer

4, 6, 8, 10, rue du docteur Menguy

sous la direction de

Gaétan Le Cloirec

avec la collaboration de

Philippe Cocherel
Stéphane Jean
Françoise Labaune-Jean
Frédéric Boumier

Inrap Grand Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné

avril 2019

« Le Rapport d'Opération (RO) constitue un document administratif communicable au public dès sa remise au service Régional de l'Archéologie, suivant les prescriptions de la Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée, relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Aux termes de la circulaire du 26 mars 1993, il pourra être consulté ; les agents des Services Régionaux de l'Archéologie rappelleront à tout demandeur les droits de la propriété littéraire et artistique possédés par les auteurs et les contraintes qui en résultent pour tout consultant. Les prises de notes et les photocopies sont autorisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction de texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre du droit de courte citation, avec les références exactes et complètes de l'auteur et de l'ouvrage. Par ailleurs, l'exercice du droit à la communication exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à de fins commerciales les documents communiqués (Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, art. 10). Le non-respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal. »

Sommaire

Données administratives, techniques et scientifiques

| | |
|----|------------------------------------|
| 7 | Fiche signalétique |
| 8 | Mots-clés des thesaurus |
| 9 | Intervenants |
| 10 | Notice scientifique |
| 10 | État du site |
| 11 | Localisation de l'opération |
| 13 | Arrêté de prescription |
| 21 | Projet scientifique d'intervention |
| 23 | Arrêté de désignation |

Résultats

| | |
|----|---------------------------------------|
| 27 | 1. Le cadre de l'opération |
| 27 | 1.1. Le contexte administratif |
| 27 | 1.2. Le contexte archéologique |
| 29 | 1.3. Méthodologie |
| 30 | 1.4. Problématiques |
| 31 | 2. Présentation des vestiges |
| 32 | 2.1. Sondage 1 |
| 37 | 2.2. Sondage 2 |
| 41 | 2.3 Le mobilier |
| 41 | 2.3.1 Généralités |

| | |
|------|--|
| 41 | 2.3.2 Catalogue |
| 42 | 2.3.3 Les autres objets |
| 42 | 2.4. Interprétation |
| 42 | 2.4.1 Une stratigraphie antique non négligeable |
| 42 | 2.4.2 La confirmation du positionnement d'un <i>cardo</i> de <i>Vorgium</i> |
| 44 | 2.4.3 Un aménagement spécifique en bord de rue |
| 44 | 2.4.4 Éléments de datation |
| | |
| 47 | 3. Conclusion |
| | |
| 48 | 4. Bibliographie |

Résultats

| | |
|----|--|
| 51 | 1. Inventaire des unités stratigraphiques |
| 53 | 2. Inventaire du mobilier archéologique |
| 53 | 3. Inventaire des clichés |
| 54 | 3. Liste des figures |



**I. Données
administratives,
techniques
et scientifiques**



Conditions d'utilisation des documents

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports **par le SRA Bretagne** a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

- 1) les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective;
- 2) toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport);
- 3) la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :

DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique

Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Finistère (29)

Commune
Carhaix-Plouguer

Adresse ou lieu-dit
4, 6, 8, 10, rue du docteur
Menguy

Codes

code INSEE
29024

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système CC48

x : 1212490
y : 7251410
z : 135 m NGF

Références cadastrales

Commune
Carhaix-Plouguer

Année
—

section(s)
AO

parcelle(s)
4, 5, 6, 348

Propriétaire du terrain

Ville de Carhaix-Plouguer

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

Intégré au zonage archéologique sensible

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2014-229 modifié 2018-376

Numéro de l'opération
D108406

Numéro de l'arrêté de désignation
2018-387

Nature de l'aménagement

Aménagement d'un parking

Pétitionnaire

Ville de Carhaix-Plouguer

Opérateur d'archéologie

Inrap Grand Ouest

Responsable scientifique de l'opération

Gaétan Le Cloirec, Inrap

Organisme de rattachement

Inrap Grand Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné

Dates d'intervention sur le terrain

28 janvier au 1 février 2019

Surface prescrite et sondée

Emprise maximale prescrite
619 m²

Surface sondée
82 m² soit 13 % de l'emprise maximale prescrite

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- Paléolithique**
- Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Mésolithique et Épipaléolithique
- Néolithique**
- Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Chalcolithique**
- Protohistoire**
- âge du Bronze**
- Ancien
 - Moyen
 - Récent
- âge du Fer**
- Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
- République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Époque médiévale**
- haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - bas Moyen Âge
- Temps modernes**
- Époque contemporaine**
- Ère industrielle

Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier

Mobilier

- nb
- Industrie lithique
 - Industrie osseuse
 - Céramique
 - Macro-restes
 - Végétaux
 - Faune
 - Flore
 - Objet métallique
 - Arme
 - Outil
 - Parure
 - Habillement
 - Trésor
 - Monnaie
 - Verre
 - Mosaïque
 - Peinture
 - Sculpture
 - Terre cuite architecturale

Études annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Carpologie
- Anthracologie
- Pétrographie
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration

Intervenants

Intervenants scientifiques

| Prénom Nom, organisme d'appartenance | Tâches génériques | Tâches affectées dans le cadre de l'opération |
|--------------------------------------|--|---|
| Yves Menez, SRA | Conservateur régional de l'archéologie | Prescription et contrôle scientifique |
| Jean-Charles Arramond, SRA | Ingénieur de recherche | Prescription et contrôle scientifique |
| Michel Baillieu, Inrap | Directeur-adjoint scientifique et technique | Mise en place et suivi de l'opération |
| Thomas Arnoux, Inrap | Délégué du directeur-adjoint scientifique et technique | Mise en place et suivi de l'opération |
| Gaétan Le Cloirec, Inrap | Ingénieur de recherche | Responsable scientifique |

Intervenants administratifs

| Prénom Nom, organisme d'appartenance | Tâches génériques | Tâches affectées dans le cadre de l'opération |
|--------------------------------------|--|---|
| Yves Menez, SRA | Conservateur régional de l'archéologie | Prescription et contrôle scientifique |
| Jean-Charles Arramond, SRA | Ingénieur de recherche | Prescription et contrôle scientifique |
| Claude Le Potier, Inrap | Directeur interrégional Grand Ouest | Mise en place et suivi de l'opération |
| Arnaud Dumas, Inrap | Secrétaire général | Mise en place et suivi de l'opération |
| Michel Baillieu, Inrap | Directeur-adjoint scientifique et technique | Mise en place et suivi de l'opération |
| Thomas Arnoux, Inrap | Délégué du directeur-adjoint scientifique et technique | Mise en place et suivi de l'opération |
| Christelle Picault, Inrap | Assistante opérationnelle | Planification des personnels |
| Nathalie Ruaud, Inrap | Gestionnaire des moyens du centre | Mise en place et suivi de l'opération |

Intervenants techniques

| Prénom Nom, organisme d'appartenance | Tâches génériques | Tâches affectées dans le cadre de l'opération |
|--------------------------------------|----------------------------|---|
| Entreprise Beaussire, Catz (50) | Entreprise de terrassement | Ouverture des tranchées de sondage |

Équipe de fouille

| Prénom Nom, organisme d'appartenance | Tâches génériques | Tâches affectées dans le cadre de l'opération |
|--------------------------------------|------------------------|---|
| Gaétan Le Cloirec, Inrap | Ingénieur de recherche | Responsable scientifique |
| Frédéric Boumier, Inrap | Topographe | Levé topographique |
| Philippe Cocherel, Inrap | Technicien d'opération | Fouille, relevés et enregistrement |

Équipe de post-fouille

| Prénom Nom, organisme d'appartenance | Tâches génériques | Tâches affectées dans le cadre de l'opération |
|--------------------------------------|------------------------|---|
| Gaétan Le Cloirec, Inrap | Ingénieur de recherche | Rédaction du rapport, DAO |
| Frédéric Boumier, Inrap | Topographe | Réalisation du plan topographique |
| Stéphane Jean, Inrap | Dessinateur-infographe | DAO / PAO |
| Françoise Labaune-Jean, Inrap | Céramologue | Étude et inventaire du mobilier archéologique |

Notice scientifique

Les parcelles AO 4, 5, 6 et 348 du cadastre de Carhaix-Plouguer doivent être aménagées en parking dans le cadre du projet de réfection de la rue du docteur Menguy et des accès au nouveau centre d'interprétation *Vorgium*. Comme cet ensemble de terrains se situe au centre de la ville antique, le Service régional de l'archéologie a prescrit un diagnostic préalable aux travaux. L'intervention, confiée à l'Inrap, s'est déroulée du 28 janvier au 1^{er} février 2019 dans des conditions météorologiques très difficiles.

Deux tranchées, réalisées dans le sens nord-sud, ont révélé la présence de vestiges d'époque romaine sous 5 à 80 cm de remblais stériles selon qu'on creuse dans la moitié ouest ou dans la moitié est de l'emprise de prescription. Cette anomalie résulte d'un terrassement récent dans la parcelle AO 4.

La moitié ouest d'un *cardo* de l'agglomération romaine a été repéré dans la parcelle AO 348. La chaussée est composée d'un puissant radier de fondation et comporte deux états principaux. Elle est bordée d'un caniveau dans lequel est installée une petite construction quadrangulaire qui rappelle l'édicule mis au jour sur le site de la réserve archéologique.

Les vestiges identifiés dans le reste du terrain correspondent aux occupations de l'îlot qui se développe à l'ouest de la rue. Ils sont représentés par une stratigraphie d'une cinquantaine de centimètres d'épaisseur dans laquelle plusieurs sols en terre battue alternent avec des couches d'occupation et des remblais rubéfiés. Trois fondations de murs, qui recourent la totalité de ces niveaux, témoignent d'une phase de bâti plus imposant. Leurs orientations respectent les axes habituels de la trame viaire de *Vorgium*.

Les quelques éléments de datation recueillis dans le caniveau et les remblais de bord de rue situent ces vestiges entre le I^{er} et le III^e s. apr. J.-C

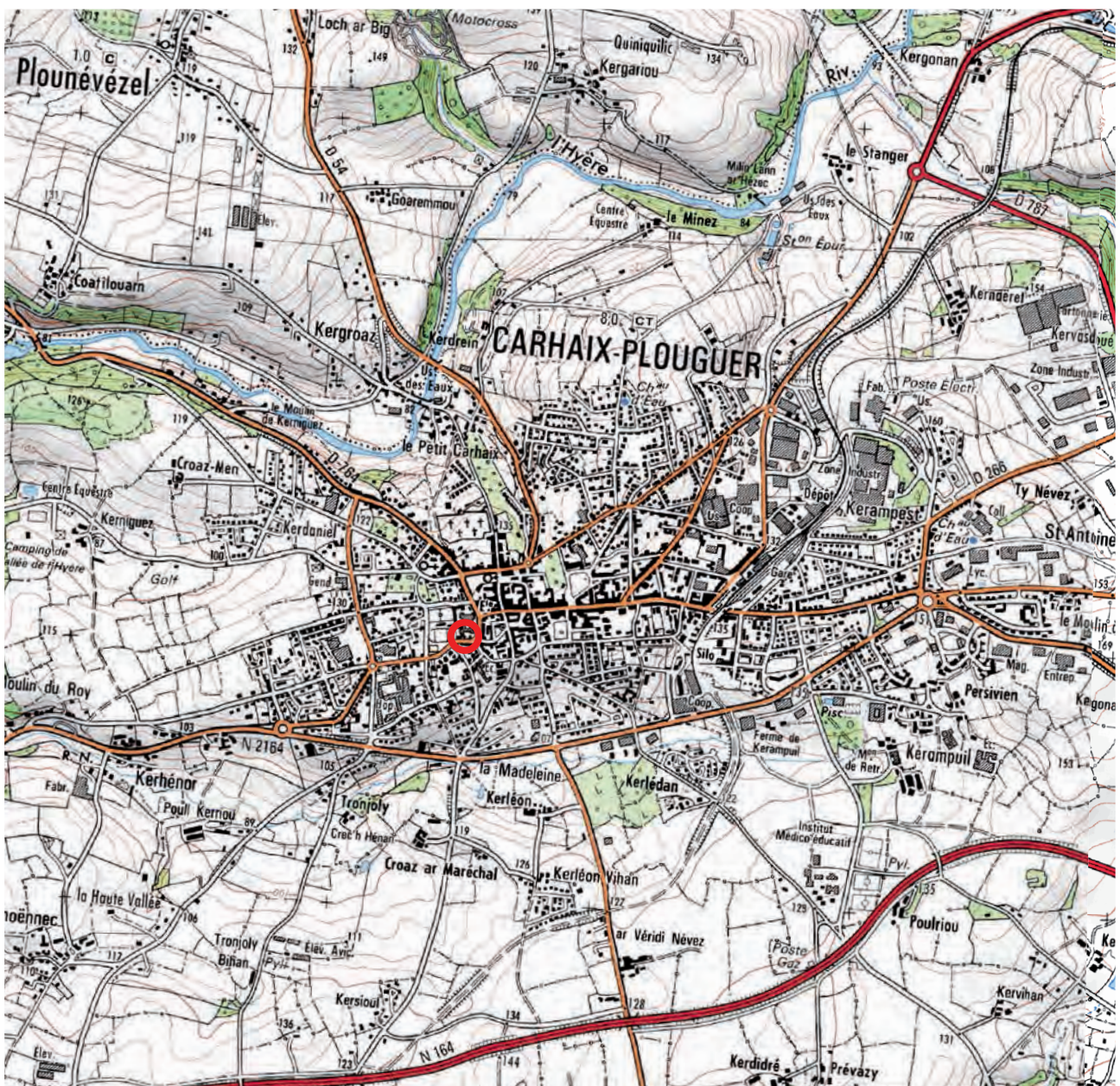
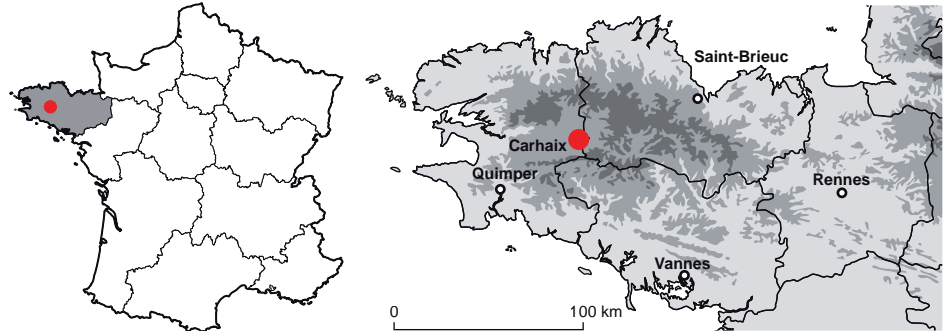
État du site


Les deux sondages ont été remblayés à l'issue du diagnostic.

À noter qu'un puits a été découvert lors de la démolition du bâtiment qui se trouvait sur la parcelle AO 4. Nous l'avons positionné sur le plan des vestiges mais n'avons pas jugé utile de nous y intéresser plus particulièrement. Son niveau d'apparition et sa localisation médiane par rapport au bâtiment laissent penser qu'il est récent. Il n'est d'ailleurs pas comblé.

Localisation de l'opération

Bretagne,
Finistère,
Carhaix-Plouguer,
4 - 10, rue du docteur Menguy
x : 1212490
y : 7251410
(Lambert CC48)
z : 135 m NGF



 localisation du diagnostic archéologique

0 1 km



Arrêté de prescription



PREFET DE LA REGION BRETAGNE

REÇU LE
15 JUL. 2014
3063
I.N.R.A.P. G.U.

ARRETE n° 2014-229 portant prescription de diagnostic archéologique

le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,

VU le Code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU les décrets n° 2011-573 du 24 mai 2011 et N° 2011-574 du 24 mai 2011 relatifs à la partie réglementaire du code du patrimoine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013/SGAR/DRAC/RBOP/SERVICE PRESCRIPTEUR du 8 juillet 2013 portant délégation de signature à M. François ERLÉNBACH, directeur régional des affaires culturelles ;

VU, la saisine par courrier en date du 20 juin 2014 par M. TROADEC en sa qualité Président de Pohér communauté, demandant en vertu des articles R.523-12 et R.523.14 du Code du patrimoine, la réalisation d'un diagnostic archéologique pour des terrains situés à Carhaix-Plouguer, 4-6-8-10 rue du Docteur Menguy (29) ; reçue le 26 juin 2014 par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne, Service Régional de l'Archéologie ;

CONSIDERANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ; en effet le projet d'aménagement est situé dans une zone où est recensée une agglomération antique ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRETE

Article 1^{er} : Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne
Département : Finistère
Commune : Carhaix-Plouguer
Lieu-dit : 4-6-8-10 rue du Docteur Menguy
Cadastre : section : AO parcelles : 0003-0004-0005-0006-0348

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

**PREFET DE LA REGION DE BRETAGNE****Prescriptions de diagnostic archéologique
annexées à l'arrêté préfectoral numéro 2014-229****le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,**

| | |
|-----------------|--|
| région : | Bretagne |
| département : | Finistère |
| commune : | Carhaix-Plouguer |
| lieu-dit : | 4-6-8-10 rue du Docteur Menguy |
| cadastre : | section : AO parcelles : 0003-0004-0005-0006-0348 |
| propriétaire : | Poher communauté |
| pétitionnaire : | Poher communauté |

Emprise du diagnostic archéologique : 1056 m²**Principes méthodologiques :**

Les principes méthodologiques seront ceux qui sont habituellement utilisés pour les opérations de diagnostic (sondages à la pelle mécanique avec godet lisse jusqu'à l'apparition du substrat). En tant que de besoin, des fenêtres élargies devront être réalisées afin de contribuer à caractériser et dater les structures ou ensembles de structures mis au jour. Des sondages manuels pourront être effectués pour préciser la complexité stratigraphique des structures, sur la base d'un échantillonnage raisonné.

Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf destinée à un versement dans la bibliothèque numérique de la D.R.A.C. Bretagne et consultable en ligne, ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

Objectifs :

Le terrain concerné est localisé au cœur de l'agglomération antique, en face du futur centre d'interprétation et jardin archéologique. Le diagnostic a pour objectif de mettre en évidence, de dater et de caractériser l'ensemble des vestiges conservés dans l'emprise du projet d'aménagement. Le rapport de diagnostic devra donc s'attacher à apporter tous les éléments (descriptions précises, diagrammes, plans, planches de mobilier, photographies, ...)





PREFET DE LA REGION BRETAGNE

REÇU LE
15 JUL. 2014
3063
I.N.R.A.P. G.O.

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bretagne

Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par
Jean-Charles ARRAMOND
Poste : 02 99 84 59 00
jean.charles.aramond@culture.fr

Rennes, le 7 juillet 2014

Le directeur régional des affaires culturelles

à

Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Cuest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 CESSON SEVIGNE cedex

Objet : prescription de diagnostic archéologique
à Carhaix-Plouguer (29)
Ref : arrêté n° 2014-229
PJ : copie arrêté

J'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté ci-joint, portant prescription de diagnostic archéologique. Ce texte est établi conformément à la loi 2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée, relative à l'archéologie préventive et au décret 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

Je vous informe que j'ai également notifié cet arrêté au Conseil Général du Finistère afin que cette collectivité puisse m'indiquer si elle souhaite faire réaliser ce diagnostic par son service archéologique agréé. Je ne manquerais pas de vous tenir informé de cette décision dès réception.

En tout état de cause, dans un délai d'un mois, le diagnostic sera effectué par vos services.

Les coordonnées des maîtres d'ouvrages de l'opération sont :

Poher Communauté
maison des services publics
place de la Tour d'Auvergne
BP 150
29833 Carhaix-Plouguer.

pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
absent ou empêché,

Stéphane Deschamps
Conservateur régional de l'archéologie

D108406



COURRIER REÇU LE
17 DÉC 2018
7h04
INRAP GO

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par
Jean-Charles ARRAMOND
Poste : 02 99 84 59 00
jean-charles.aramond@culture.gouv.fr
Réf. : 2018/JCA/487

Rennes, le 6 décembre 2018

Le Directeur régional des affaires culturelles

à

Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon - CS 67737
35577 CESSON-SEVIGNÉ cedex

Objet : arrêté de prescription de diagnostic archéologique - modificatif

Réf. :
CARHAIX-PLOUGUER (29)
rue du Docteur Menguy

PJ : arrêté n° 2018-376

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'arrêté n° 2018-376 portant modification de l'arrêté de prescription de diagnostic archéologique n° 2014-229 du 7 juillet 2014.

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

COURRIER REÇU LE

17/12/18

INRAP GO

Direction régionale
des affaires culturelles

Arrêté n° 2018-376 du 6 décembre 2018

Service régional de
l'archéologie

**ARRÊTÉ n° 2018-376 modifiant l'arrêté n° 2014-229 du 7 juillet 2014
portant prescription de diagnostic archéologique**

**La Préfète de la région Bretagne
Préfète d'Ille-et-Vilaine**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018 DRAC/DSG en date du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2018 portant subdélégation de signature ;

VU la saisine par courrier en date du 20 juin 2014 par M. TROADEC en sa qualité de Président de Poher communauté, demandant en vertu des articles R.523-12 et R.523.14 du Code du patrimoine, la réalisation d'un diagnostic archéologique pour des parcelles situées à Carhaix-Plouguer, 4-6-8-10 rue du Docteur Menguy (29), reçue le 26 juin 2014 par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, Service régional de l'archéologie ;

VU l'arrêté de prescription de diagnostic archéologique n° 2014-229 en date du 7 juillet 2014 ;

VU la demande de modification d'emprise et de pétitionnaire du diagnostic archéologique n° 2014-229 en date du 7 juillet 2014 par la ville de Carhaix-Plouguer représentée par M. Joseph BERNARD, Hôtel de ville – BP 258 – 29837 Carhaix-Plouguer Cedex, reçue le 5 décembre 2018 par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, Service régional de l'archéologie ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier l'emprise et le pétitionnaire de la prescription de diagnostic archéologique n° 2014-229 en date du 7 juillet 2014 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté n° 2014-229 du 7 juillet 2014 portant prescription de diagnostic archéologique et le cahier des charges annexé sont modifiés comme suit :

Région : Bretagne
Département : Finistère
Commune : CARHAIX-PLOUGUER
Lieu-dit : rue du Docteur Menguy

Cadastre : section : AO parcelles : 4, 5, 6 et 348.

Pétitionnaire : Ville de Carhaix-Plouguer

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 619 m², est figurée sur le document annexé au présent arrêté.

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n° 2014-229 du 7 juillet 2014 demeurent inchangées.

Article 3 : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié ville de Carhaix-Plouguer et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 6 décembre 2018

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

Destinataires :
Ville de Carhaix-Plouguer
Inrap

Copie :
Poher communauté

Projet scientifique d'intervention

Diagnostic archéologique D108406

CARHAIX-PLOUGUER (29), 4-6-8-10 rue du Docteur Menguy

Projet scientifique d'intervention

1.- Identification administrative de l'opération

| | | | | | |
|----------|---------------------------------------|-------------|-----------|--|--|
| Région | Bretagne | Département | Finistère | | |
| Commune | Carhaix-Plouguer | | | | |
| Lieu-dit | 4-6-8-10 rue du Docteur Menguy | | | | |
| Cadastre | Carhaix-Plouguer : AO 3, 4, 5, 6, 348 | | | | |

| Prescription | N° Arrêté | Réception | Surface | Attribution | Envoi projet |
|--------------|-----------|------------|---------------------|-------------|--------------|
| Initiale | 2014-229 | 15-07-2014 | 1056 m ² | 23/07/2014 | 12/11/14 |
| Modification | | | | | |

| | | | |
|----------------------|-----------|----------------------|--|
| Contexte actuel | Urbain | Contexte particulier | |
| Nature archéologique | Stratifié | | |

2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°2014-229, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- **Responsable d'opération pressenti :**

A définir ultérieurement

3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera dans la réalisation de tranchées de sondage disposées en quinconce et régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

5.- Volume des moyens prévus

- **Tranche Ferme**

| Moyens humains | Terrain | Etude |
|-----------------------|----------|---------|
| Responsable Opération | 5 jours | 3 jours |
| Technicien | 10 jours | |

| Moyens mécaniques | Ouverture | Rebouchage |
|-------------------|-----------|------------|
| Tractopelle | 4 jours | 2 jours |
| | | |

- **Tranche Provisionnelle**

| Moyens humains | Terrain | Etude |
|---------------------------|----------|---------|
| Responsable Opération | 5 jours | 5 jours |
| Technicien | 10 jours | 3 jours |
| Dessinateur | | 5 jours |
| Spécialiste (Céramologue) | | 5 jours |
| Topographe | 1 jour | 1 jour |

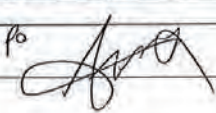
| Moyens mécaniques | Ouverture | Rebouchage |
|-------------------|-----------|------------|
| Tractopelle | 4 jours | 2 jours |
| | | |

6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

| Terrain | Etude | Calendrier prévu pour la phase terrain |
|---------|---------|--|
| 9 jours | 7 jours | 2 ^{ème} semestre 2015 |

7.- Observations complémentaires

Adjoint Scientifique et Technique

| | |
|-----------------------|---|
| Nom de l'AST | |
| Michel-Alain Baillieu |  |

Arrêté de désignation



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

COURRIER REÇU LE

7183
17 DEC 2018

INRAP GO

Direction régionale
des affaires culturelles

Arrêté n° 2018-387 du 11 décembre 2018

Service régional de l'archéologie

Arrêté n° 2018-387 portant désignation du responsable scientifique de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2018-376

La Préfète de la région Bretagne
Préfète d'Ille-et-Vilaine

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22 ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018 DRAC/DSG en date du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2018 portant subdélégation de signature ;

VU l'arrêté n° 2014-229 du 7 juillet 2014 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à CARHAIX-PLOUGUER, rue du Docteur Menguy (29) ;

VU l'arrêté n° 2018-376 du 6 décembre 2018 modifiant l'arrêté n° 2014-229 du 7 juillet 2014 ;

CONSIDÉRANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : M. Gaëtan LE CLOAREC (Institut national de recherches archéologiques préventives) est désigné responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2018-376.

Article 2 : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. Gaëtan LE CLOAREC.

Fait à Rennes, le 11 décembre 2018

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie


Olivier KAYSER

Destinataire :
M. Nicolas MENEZ

Copie :
Inrap
Ville de Carhaix-Plouguer

II. Résultats

1. Le cadre de l'opération

1.1. Le contexte administratif

Le réaménagement de la rue du docteur Menguy est un projet important pour les élus de Carhaix car cet axe, qui marque l'entrée ouest de la ville, est relativement dangereux et particulièrement fréquenté. Son rôle est encore plus essentiel depuis l'été 2018 car il borde le nouveau centre d'interprétation *Vorgium* et y permet directement l'accès.

Dans le cadre de cette réorganisation globale du quartier, la municipalité de Carhaix a réservé plusieurs parcelles afin d'aménager un parking qui doit aider à sécuriser les lieux tout en offrant l'espace de stationnement qui manque encore. Ce projet devait cependant prendre en compte la contrainte archéologique puisque les terrains concernés se situent au cœur de la ville antique et le risque de mettre au jour des vestiges était, par conséquent, très important. Une première lettre de saisine, en date du 20 juin 2014, a donc été adressée au Service régional de l'archéologie pour demander la réalisation d'un diagnostic préalable en vertu des articles R.523-12 et R.523.14 du Code du patrimoine. L'Institut de Recherches Archéologiques Préventives a été désigné pour réaliser ces travaux, mais ceux-ci ne pouvaient pas être engagés avant la démolition d'un bâtiment dont l'emplacement a été rajouté à l'emprise dans un second temps. La demande de modification a été reçue par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne le 5 décembre 2018 et un arrêté modificatif a été pris dès le lendemain. Il faut noter que le pétitionnaire a changé entre-temps puisque la ville de Carhaix-Plouguer porte désormais le projet à la place de Poher communauté.

1.2. Le contexte archéologique

Parmi les nombreuses découvertes fortuites et opérations archéologiques réalisées aux alentours des parcelles concernées, six méritent d'être évoquées plus particulièrement car elles posent les problématiques principales du diagnostic.

La plus proche est aussi la plus récente puisqu'il s'agit d'un diagnostic qui a eu lieu en septembre 2018 dans la cour de l'école publique qui se trouve juste au nord (**fig. 1, n° 1**). Cette intervention a confirmé le passage d'un *decumanus* qui n'était que fortement soupçonné jusque-là. Elle a également montré que la rue est, ici encore, bordée d'imposantes constructions au cours de la phase d'occupation la plus développée. La bonne préservation des vestiges et la mise en évidence d'une stratigraphie antique d'environ 1 m valide enfin l'idée d'une zone dynamique proche du centre-ville de *Vorgium*.

Non loin de là, la fouille de la réserve archéologique apporte d'autres informations sur l'organisation du quartier autant que sur ses fonctions essentiellement résidentielle et commerciale (**fig. 1, n° 2**). Ainsi, la présence d'un autre *decumanus* majeur permet de positionner les parcelles à sonder vers le milieu de la zone qui sépare les deux rues. L'espacement de 400 pieds (environ 118 m) peut sembler relativement large pour un seul îlot et on serait donc tenté de le séparer en deux sans toutefois pouvoir préciser où passerait l'axe intermédiaire. On peut cependant observer qu'il serait

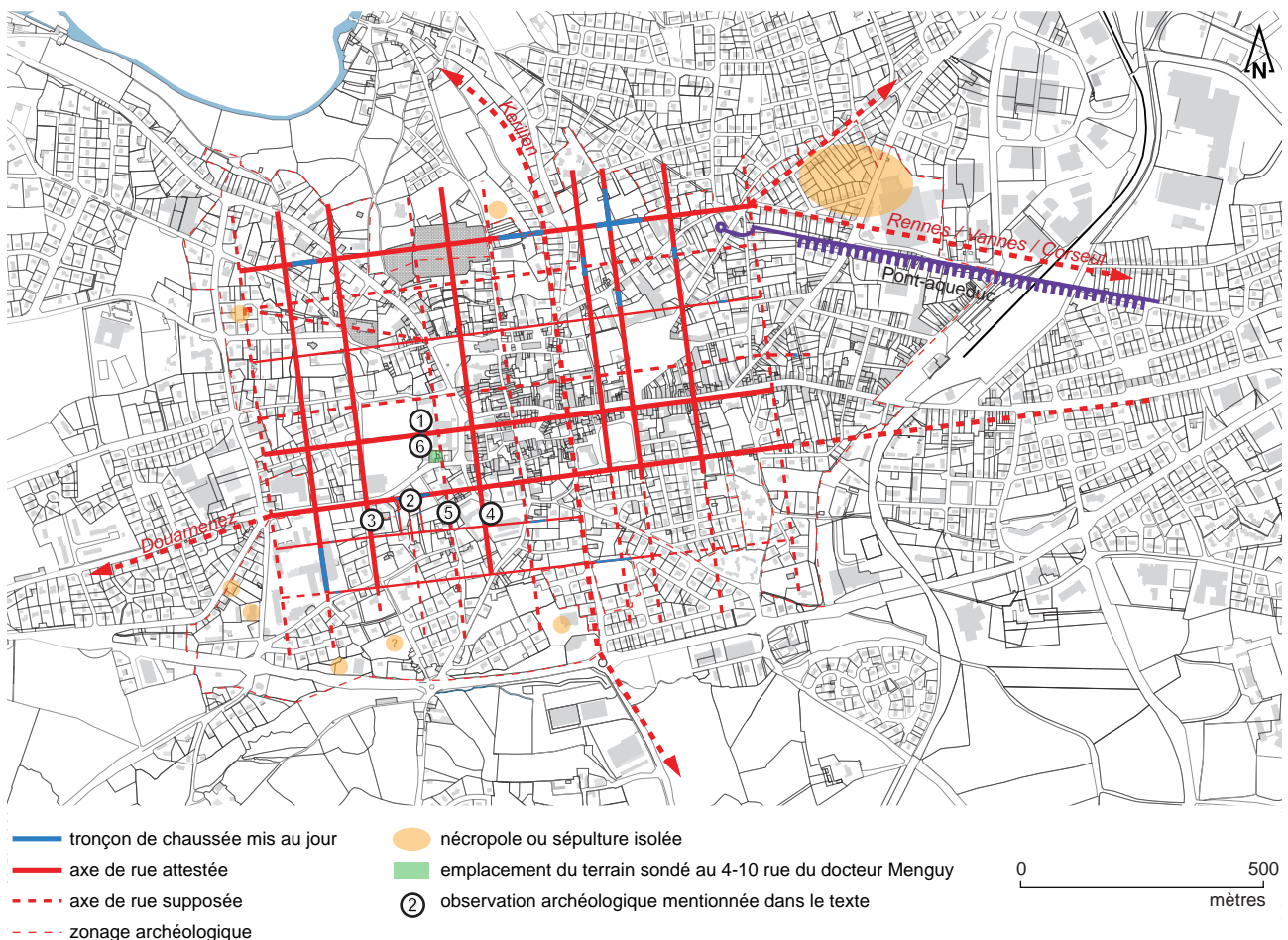


Fig. 1 Environnement archéologique.

© Gaétan Le Cloirec

positionné en bordure sud de l'emprise à diagnostiquer dans le cas où il partagerait équitablement l'espace.

Les rues perpendiculaires les plus proches ont été repérées à l'occasion d'une fouille au 3bis rue des Clochettes (Le Cloirec 2017 ; fig. 1, n° 3) et d'un diagnostic dans la cour du collège Saint-Trémeur (Le Cloirec 2007 ; fig. 1, n° 4). Leur espacement, qui avoisine les 230 m, permet d'envisager l'existence de deux rues intermédiaires. L'hypothèse que l'une d'elle puisse passer au niveau de la rue Cazuguel a été proposée dans l'ouvrage sur Carhaix antique publié en 2008. Cette idée s'appuie sur la découverte d'un important collecteur en briques à l'occasion de travaux de voirie réalisés en 1984 (fig. 1, n° 5 ; Le Goffic 1985 ; Le Cloirec 2008a, p. 184-185, fig. 180 ; p. 249, n° 110). Bien qu'aucune chaussée ne soit signalée, l'association d'un tel équipement avec un espace public est trop habituelle pour ne pas être envisagée ici. Les conditions d'intervention des archéologues de l'époque et l'exiguïté de la tranchée suffirent à expliquer l'absence de données sur l'environnement immédiat du conduit (fig. 2).



Fig. 2 Conduit en briques mis au jour rue Cazuguel. © Jean-Pierre Bardel

Une dernière mention de découvertes concerne des observations effectuées en 1988 à une quinzaine de mètres au nord-ouest des parcelles à diagnostiquer (fig. 1, n° 6 ; Le Cloirec 2008a, p. 248, n° 108). C'est effectivement là que plusieurs témoins indiquent la présence de sols bétonnés, de fragments de mosaïques et de « colonnes ». Tous ces éléments, caractéristiques d'un bâti riche et imposant, auraient été mis au jour lors de l'aménagement du terrain des sports et, plus particulièrement, de sa piste d'athlétisme. Or, nous savons maintenant que cette localisation correspond à un îlot limité au nord par le *decumanus* retrouvé dans la cour de l'école primaire (*supra*). La possibilité que cet ensemble architectural se prolonge au sud du couvent des ursulines devait donc être envisagée.

Une rapide vérification sur le plan de 1772 et sur le cadastre de 1819 semble indiquer que l'emprise de la prescription correspond à une zone urbanisée depuis la fin de l'époque moderne au moins (fig. 3 et 4). On s'interroge cependant sur la nature de l'occupation des lieux dans la mesure où les représentations sont quelque peu énigmatiques. Ainsi, le premier relevé figure une juxtaposition de quatre éléments quadrangulaires qui évoquent des façades de bâtiments. Leur couleur rosée est d'ailleurs en accord avec la façon dont est indiqué le bâti sur le reste du plan. Par contre, le cadastre napoléonien est plus équivoque puisqu'il ne présente qu'un aplat de couleur rosé à l'emplacement des parcelles qui nous concernent. Or, les bâtiments sont clairement représentés en rouge sur l'ensemble du document. Il n'est donc pas impossible que les terrains n'étaient pas véritablement bâtis au début du XIX^e s.



Fig. 3 Localisation de l'emprise du diagnostic sur le plan de 1772. © Gaétan Le Cloirec



Fig. 4 Localisation de l'emprise du diagnostic sur le cadastre de 1819. © Gaétan Le Cloirec

1.3. Méthodologie

La configuration du terrain permettait d'ouvrir deux tranchées parallèles dans le sens nord-sud avec un écartement d'environ 8 m qui devait être suffisant pour stocker la terre. À l'ouest et au nord, la présence de hauts murs imposait la préservation d'une distance de sécurité adaptée. Au sud, la rue du docteur Menguy limitait l'extension des sondages en fonction du recul maximum possible de l'engin sans empiéter sur l'espace public. Cette contrainte explique la distance d'environ 6 m entre le bord méridional des tranchées et la limite des parcelles de ce côté.

Il faut par ailleurs noter que la moitié ouest et la moitié est du terrain présentent une nette différence de niveau, la seconde étant plus haute d'environ 1,20 m (fig. 5).

Les tranchées ont été réalisées à l'aide d'une pelle sur chenilles de 13 t. équipée d'un godet lisse de 2 m de large. Une semaine a ensuite été nécessaire pour que deux archéologues mettent en évidence les vestiges et réalisent les relevés adéquats. Ce travail s'est malheureusement déroulé dans des conditions météorologiques très difficiles. Enfin, un topographe est intervenu durant une demi-journée pour relever le plan général des découvertes. Une céramologue et un dessinateur ont ensuite participé à la post-fouille avec le responsable d'opération pour réaliser le rapport.



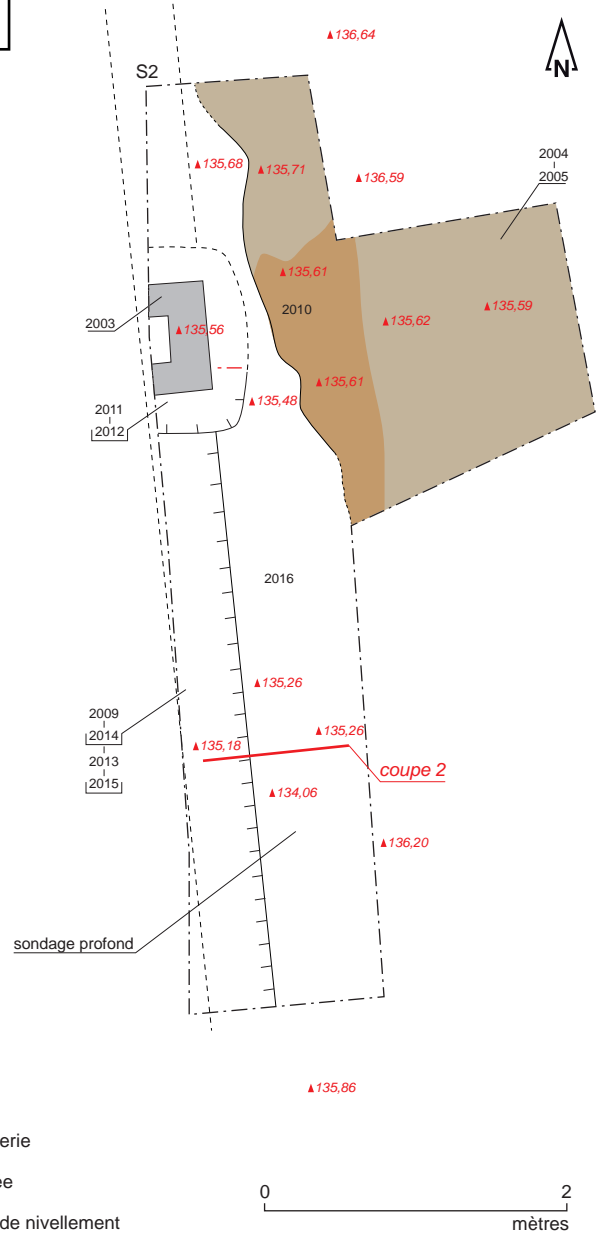
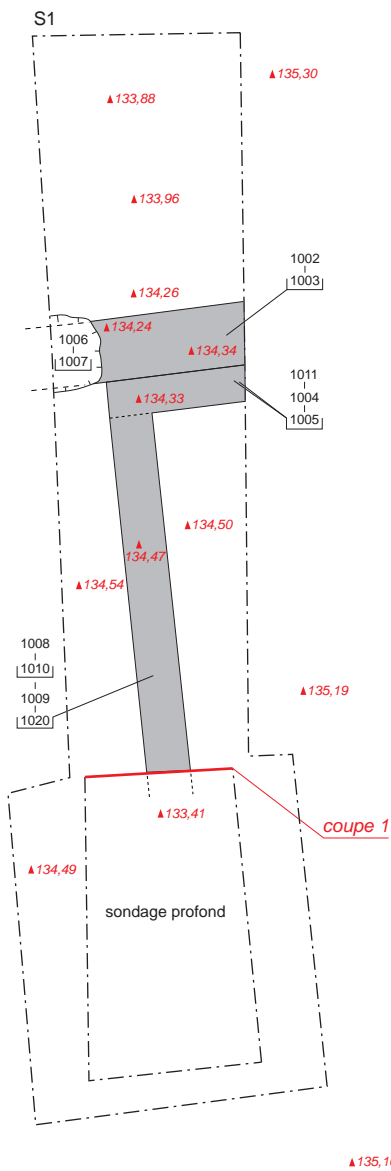
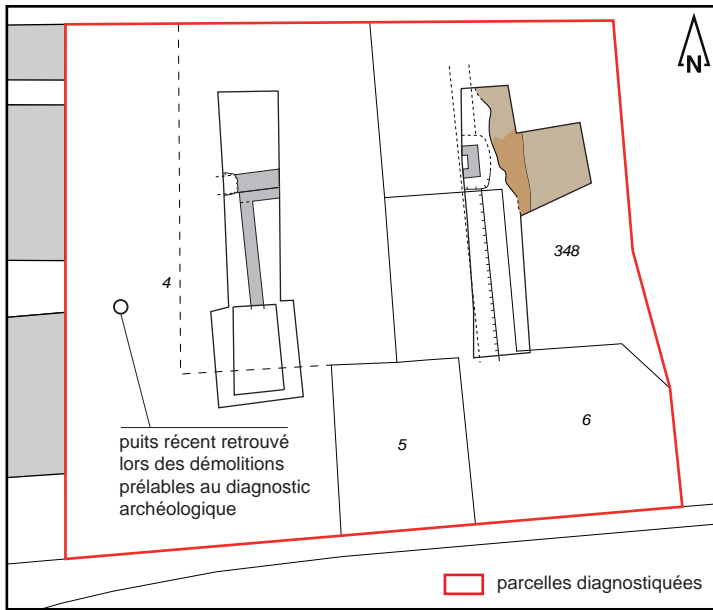
Fig. 5 Le relevé topographique de l'emprise diagnostiquée fait clairement apparaître la différence de niveau qui existe entre sa partie ouest et sa partie est.

© Frédéric Boumier, Gaëtan Le Cloirec

1.4. Problématiques

Deux objectifs principaux devaient guider ce diagnostic en fonction du contexte archéologique connu et des hypothèses d'organisation urbaine de l'antiquité. Il fallait tout d'abord tenter de vérifier si un axe de circulation passait bien du côté est de l'emprise conformément aux hypothèses liées à la découverte d'un conduit en briques dans la rue Cazuguel. Par ailleurs, les possibilités de mettre au jour des vestiges spectaculaires n'étaient pas irréalistes au regard des découvertes qui ont eu lieu au niveau du stade en 1988. On pouvait notamment s'attendre à la mise au jour d'une mosaïque, qui constitue un décor jamais retrouvé in-situ en Bretagne. Enfin, l'implantation de ce diagnostic offrait un nouveau point d'observation au plus proche du cœur de la ville antique et médiévale où peu d'interventions ont eu lieu. C'était une nouvelle occasion d'évaluer le potentiel stratigraphique au plus près de cette zone centrale de l'urbanisme.

2. Présentation des vestiges



- maçonnerie
- chaussée
- remblai de nivellement



Fig. 6 Plan général des vestiges mis au jour. © Gaétan Le Cloirec, Frédéric Boumier, Stéphane Jean

2.1. Sondage 1 (fig. 7)

La première tranchée a été positionnée dans la parcelle AO 4 qui se situe dans la moitié ouest du terrain, là où le niveau est le plus bas. Elle mesure 14 m du nord au sud pour une largeur moyenne de 2,50 m. Elle est légèrement plus évasée au nord car les parois se sont effondrées au niveau d'un remblai instable. Du côté sud, un sondage profond explique la réalisation d'un talutage amenant l'ouverture de la tranchée à une largeur de 3,80 m.

Une première maçonnerie (1002) de 80 cm de large et orientée est-ouest est apparue sous 5 cm de terre brune (fig. 8). Composée de pierres de schiste vert et de mortier blanc désagrégé, elle s'enfonce de 1,20 m à travers les niveaux antérieurs pour atteindre le substrat. L'extrémité d'une probable tranchée de récupération (1007) a été fouillée contre la berme ouest du sondage, ce qui a permis de constater que ce mur est fondé sur un radier composé de gros blocs de schiste (fig. 9). Un second aménagement empierré (1004) s'appuie contre le côté sud de 1002. Il pourrait s'agir d'une autre fondation de mur mais la présence de pierres disposées de chant, dans la coupe orientale du sondage, laisse interrogatif d'autant que ces plaques de schiste sont posées sur un radier de petites pierres. L'idée d'un dispositif de drainage peut aussi bien être proposée en suggérant même la possibilité d'une reprise sur un mur plus ancien. Quoi qu'il en soit, rien n'est vraiment clair à ce stade et les solutions peuvent être multiples et complexes. Une tranchée perpendiculaire (1010), qui semble rattachée à cet ensemble file vers le sud au milieu du sondage (fig. 10) ; nous avons pu l'observer en coupe dans le terrassement profond réalisé au sud (fig. 11 et 12). Large d'une soixantaine de centimètres, elle arbore un profil semi-circulaire et présente un comblement essentiellement composé de terre brune, de nodules d'argile jaune et de petites pierres de schiste (1008). Le tout comble une tranchée de récupération sur un radier de pierraille de schiste qui se trouve plus bas (1009). Cette fondation est elle-même installée dans une tranchée (1020) qui recoupe le paléosol pour atteindre l'argile de couleur crème qui compose le substrat à cet endroit.

Les nombreux niveaux archéologiques qui se succèdent de part et d'autre de ces trois maçonneries sont plus anciens. Ils suivent un léger pendage naturel vers le sud qui explique que les couches supérieures ont été écrêtées dans la partie nord au moment d'ouvrir le sondage (fig. 13). La coupe n° 1 montre que des sols de terre argileuse alternent ici avec des couches d'occupation et des épandages rubéfiés sur une cinquantaine de centimètres d'épaisseur au-dessus du paléosol (1014 à 1019). La faible épaisseur de ces niveaux de circulation et l'absence de radier de sol ou de surface bétonnée témoignent d'une architecture modeste en pans de bois alors que les importants foyers et les rejets charbonneux qui recouvrent plusieurs sols indiquent une occupation qui devait être artisanale ou domestique, selon que les feux étaient volontaires ou accidentels.

Un niveau d'argile jaune homogène, plus épais que les autres, correspond à la couche ultime de cette stratigraphie (1019). On serait tenté d'y voir les vestiges d'une paroi en terre liée à la destruction du dernier état de bâtiment. Le niveau de terre marron homogène qui recouvre le tout sur 30 cm d'épaisseur (1001) pourrait être naturel mais il peut aussi résulter d'un apport contemporain des trois maçonneries qui traversent la stratigraphie antérieure. Le remblai supérieur est en revanche trop hétérogène et bien meuble pour constituer un aménagement soigné et réfléchi. Il est peut-être lié à la destruction des bâtiments signalés sur le plan de 1772.

Enfin, une anomalie a été notée dans la partie basse de la coupe n° 1, dans l'angle nord-ouest du sondage profond. A cet endroit, un creusement important (1012) paraît recouper le substrat argileux jaune. Il est comblé d'une terre limoneuse brune très homogène évoquant un dépôt naturel (1013). Comme l'observation est partielle, il est très difficile d'identifier catégoriquement un fossé même si un bord en biais a pu être relevé du côté est. Le reste de la structure se développe au-delà de la limite ouest du sondage et, à ce stade, on ne peut écarter l'hypothèse d'un simple chablis.



Fig. 7 Vue générale du sondage 1 vers le sud. © Gaétan Le Cloirec



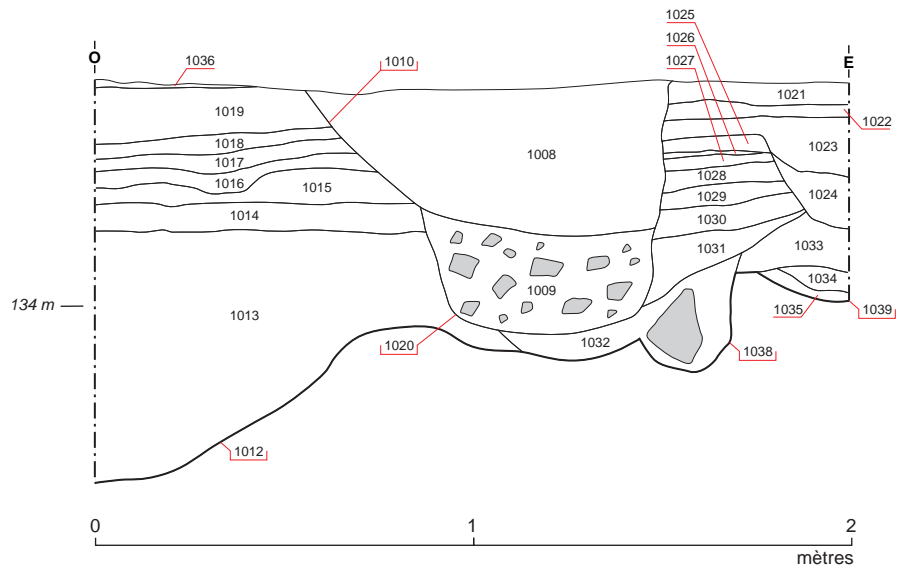
Fig. 8 Maçonneries mises au jour dans la partie nord du sondage 1. © Gaétan Le Cloirec



Fig. 9 Blocs de fondation 1002 visibles en coupe après la fouille du creusement 1007.
© Philippe Cocherel



Fig. 10 La tranchée 1010 se rattache perpendiculairement au radier de fondation 1004. © Gaétan Le Cloirec



- 1008 : terre limoneuse brune, nodules de mortier orangé, pierres et cailloux de schiste, terre cuite, esquilles d'huîtres.
- 1009 : pierraille de schiste bleuté.
- 1010 : tranchée orientée nord-sud.
- 1011 : grandes plaques de schiste bleuté disposées de chant sur 1004 et contre 1002.
- 1012 : creusement observé dans la coupe sud du sondage. Profil en v relativement large.
- 1013 : terre limoneuse marron claire, charbons de bois.
- 1014 : terre limoneuse grise, compact et homogène.
- 1015 : argile blanchâtre compacte et homogène. Surface rubéfiée.
- 1016 : couche de terre cuite et de charbons de bois, couleur noire et rouge-orange.
- 1017 : argile blanchâtre compacte et homogène.
- 1018 : argile blanchâtre et marron claire, compacte et homogène.
- 1019 : argile blanchâtre, terre brune, terre cuite, charbons de bois.
- 1020 : tranchée orientée nord-sud.
- 1021 : terre limoneuse brune.
- 1022 : enduit blanc.
- 1023 : terre limoneuse brune, gravillons, terre cuite.
- 1024 : terre graveleuse brune, fragments de tuiles, petits cailloux de schiste.
- 1025 : argile jaune mélangée à de la terre limoneuse brune.
- 1026 : fine couche de terre charbonneuse noire.
- 1027 : argile jaune.
- 1028 : terre charbonneuse noire mélangée avec de l'argile jaunâtre.
- 1029 : argile jaune homogène.
- 1030 : charbons de bois, cailloux de schiste bleu.
- 1031 : terre limoneuse de couleur jaune-crème.
- 1032 : terre limoneuse grise, pierre de schiste bleu, os.
- 1033 : terre charbonneuse grise et noire, esquilles de coquillages.
- 1034 : argile jaune en petits nodules (schiste décomposé)
- 1035 : terre limoneuse grise.
- 1036 : fine couche d'enduit blanc.
- 1037 : creusement à profil semi-circulaire.
- 1038 : creusement à profil semi-circulaire.
- 1039 : creusement évasé et peu profond à bord au profil courbe.

Fig. 11 Coupe n° 1 dans laquelle se voit la tranchée de récupération 1010 au-dessus du radier de mur 1009.

© Gaëtan Le Cloirec, Stéphane Jean



Fig. 12 Cliché de la coupe n° 1.

© Gaétan Le Cloirec



Fig. 13 Mise en évidence du pendage des couches archéologiques vers le sud dans le sondage 1. © Gaétan Le Cloirec

2.2. Sondage 2 (fig. 14)

La seconde tranchée est implantée sur la partie haute du terrain. Elle mesure 12 m de long pour une largeur moyenne de 2,40 m. Comme pour le sondage 1, un terrassement profond a été réalisé à son extrémité sud afin d'atteindre le substrat. Une extension perpendiculaire a par ailleurs été entreprise vers l'est à partir de la moitié nord de la tranchée. Elle mesure approximativement 3 m de côté et avait pour but de décaper une partie plus importante d'une chaussée pour mieux la caractériser.

La majorité du sondage a effectivement révélé la présence d'un niveau de circulation empierré (2005) sous 80 cm de remblai hétérogène et meuble (2001). Ce dernier est principalement constitué de terre brune, d'argile jaune, de pierres de schiste, de mortier et de fragments de terre cuite architecturale. Les dix centimètres supérieurs (2000), qui se distinguent par l'intégration de morceaux d'ardoises, sont à rattacher à la démolition des bâtiments récents.

Le niveau de circulation 2005 correspond à une surface de cailloux compactés et émoussés sur laquelle se distinguent nettement des traces de passage d'attelages orientés nord-sud (fig. 15). La largeur de la bande de roulement, partiellement dégagée dans l'extension du sondage pratiquée vers l'est, demeure parfaitement plane puisqu'elle se maintient à une altitude moyenne de 135,62 m NGF à cet endroit. Une nette déclivité vers le sud apparaît en revanche clairement puisqu'on mesure 20 cm de différence sur 5 m de distance (soit une pente de 4 %). Alors qu'un caniveau, repéré à l'ouest, limite la zone de circulation, la bordure opposée se trouve au-delà de l'emprise de prescription.

La conception et la stratigraphie de la chaussée ont pu être étudiées dans le sondage profond réalisé à l'extrémité sud de la tranchée de diagnostic (fig. 16 et 17). Elles confirment l'importance de l'espace de circulation puisqu'on retrouve ici les caractéristiques habituelles des axes principaux de *Vorgium*.

Ainsi, l'ensemble est fondé sur un puissant radier de gros blocs de schiste gris, vert et bleu (2008) qui s'amenuise vers l'ouest pour conférer un bombement permettant l'écoulement des eaux dans le caniveau bordier. Ce pendage est cependant amoindri grâce à un apport de cailloux de schiste (2017) qui vient probablement caler le coffrage en bois du caniveau. Au-dessus, le premier niveau de roulement se compose de 2 à 3 cm de cailloux de schiste et de quartz concassés dans une matrice sableuse de couleur rouge (2007).

On remarque ensuite que des éléments de démolition (2022) recouvre le bord de la chaussée avant une réfection générale de cette dernière. L'utilisation d'un remblai hétérogène pour rehausser une partie de la surface est possible, mais la composition de ce niveau peut également supposer des destructions préalables dans le secteur. Dans cette hypothèse, la réfection de la rue pourrait s'inscrire dans une modification plus globale du quartier, voire même de la ville. Quoiqu'il en soit, la partie centrale de la bande de roulement est de nouveau renforcée par des pierres de schiste vert concassées (2006) avant une même finition de surface qu'à l'origine avec cailloux de quartz et de schiste dans une matrice sableuse de couleur rouge (2005). Une recharge de mortier jaune et de petits cailloux (2010) recouvre ce deuxième état de chaussée sur une bande d'environ 1 m de long du caniveau. Ce dernier aménagement n'apparaît pas dans la coupe réalisée au sud mais il est bien visible sur la surface mise au jour dans la partie nord du sondage.

C'est également à ce niveau qu'une petite maçonnerie quadrangulaire (2003) a été partiellement retrouvée contre la berme occidentale de la tranchée-sondage (fig. 18). Elle présente une dimension nord-sud de 1,40 m et se trouve complètement implantée sur l'emprise du caniveau. Une ouverture carrée est perceptible au milieu de la construction dont une élévation de quatre assises a pu être mise en évidence par un sondage entrepris du côté sud. La face visible des moellons est relativement allongée et l'ensemble est lié avec un mortier de chaux de couleur blanche. La fosse d'installation qui a été reconnue autour de cette construction présente une largeur d'environ 2 m (2012). Elle recoupe le deuxième état de voirie.

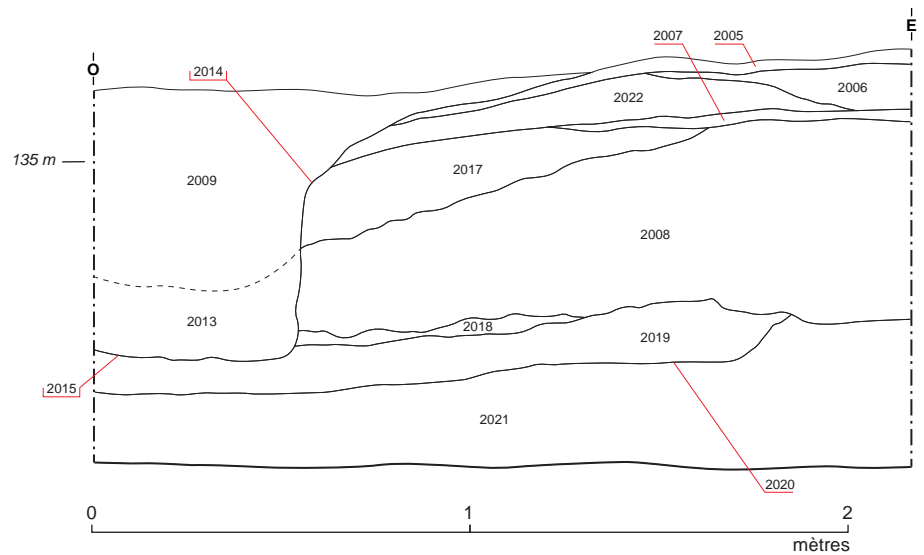


Fig. 14 Vue générale du sondage 2 vers le nord. © Gaétan Le Cloirec



Fig. 15 La surface de la chaussée présente de nettes traces de roulement nord-sud.

© Gaétan Le Cloirec



- 2005 : niveau de cailloux de schiste roulés et compactés pour former une surface de circulation plane. Pendage du bord ouest.
- 2006 : couche de pierres de schiste.
- 2007 : niveau de cailloux de schiste roulés et compactés pour former une surface de circulation plane.
- 2008 : grosse couche de pierres de schiste. Partie basse disposée en épi.
- 2009 : terre limoneuse brune, pierres de schiste, nodule de schiste altéré jaune, esquilles d'huîtres, céramique, verre, fragment d'épingle en os.
- 2010 : couche de mortier orangé sur le bord ouest de la chaussée 2005.
- 2011 : terre limoneuse brune, pierres de schiste, gravillons, quelques fragments de tuiles dont 1 fragment de tuile blanche, charbons de bois, esquilles de coquillages, céramiques. S'appuie contre 2003.
- 2012 : creusement quadrangulaire aux bords arrondis d'environ 2 m de large.
- 2013 : terre schisteuse grise. Céramique.
- 2014 : creusement supérieur du caniveau ouest de la rue.
- 2015 : creusement inférieur du caniveau ouest de la rue.
- 2016 : remblai hétérogène sur le bord ouest de la chaussée (terre limoneuse brune, fragments de tuiles, mortier, poches d'argile verdâtre avec inclusions de fragments d'ardoises, etc.).
- 2017 : cailloux de schiste concassés.
- 2018 : argile jaune, terre cuite, charbons de bois.
- 2019 : plaquettes de schiste vert.
- 2020 : creusement à fond plat de 15 cm de profondeur sous la chaussée.
- 2021 : terre limoneuse marron.
- 2022 : mortier, terre brune, terre cuite, pierres et cailloux de schiste.

Fig. 16 Coupe n° 2 mettant en évidence la conception et la stratigraphie de la partie ouest de la chaussée. © Gaëtan Le Cloirec, Stéphane Jean



Fig. 17 Cliché de la coupe n° 2.
© Gaétan Le Cloirec



Fig. 18 Maçonnerie quadrangulaire construite sur l'axe du caniveau occidental du *cardo*.
© Gaétan Le Cloirec

2.3 Le mobilier par Françoise Labaune-Jean

2.3.1 Généralités

Le diagnostic mené début 2019 sur la parcelle située aux numéros 4-10 de la rue du docteur Menguy à Carhaix (Finistère) a livré une quantité limitée de mobilier dans les différentes structures et couches rencontrées. Le lot se compose en effet de : 53 tessons de récipients en céramique, 1 objet en matière dure animal, un morceau de récipient en verre, un élément en terre cuite et deux fragments de fer.

Ces différents objets ont été inventoriés, classés par matériaux et présentés ci-dessous, avec quelques dessins pour les plus significatifs.

2.3.2 Catalogue

Us 2009

Lot de 17 tessons de récipients en céramique regroupant :

2 tessons de panses en sigillée de Gaule du Sud (Drag. 27 et 37 ; résiduels).

1 tesson de panse de forme ouverte type bol en *terra nigra*.

4 tessons en céramique commune claire dont une portion de bord de pichet à bec pincé.

1 bord de mortier à pâte claire à petite lèvre de section angulaire et grande lèvre incomplète.

7 tessons en céramique commune sombre, dont un bord de pot à lèvre en bourrelet.

2 tessons de panses d'amphores dont une à pâte rose et surface cannelée. *III^es. apr. J.-C. possible avec éléments résiduels.*

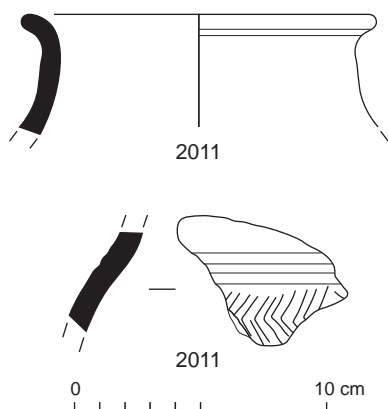


Fig. 19 Principales formes recensées dans l'us. 2011. © Françoise Labaune-Jean, Stéphane Jean

Us 2011

Lot de 17 tessons de récipients en céramique regroupant :

6 tessons en sigillée de Gaule du Centre (Drag. 37 et Curle 21).

8 tessons de panse en céramique commune oxydante (cruches).

2 tessons en céramique commune sombre tournée dont un bord de pot à lèvre effilée et éversée et un épaulement à décor incisé à base de chevrons emboîtés et alignés en ligne horizontale (fig. 19).

1 tesson d'amphore indéterminée.

Seconde moitié du I^{er}s. apr. J.-C.

Us 2013

Lot de 11 tessons de récipients en céramique regroupant :

1 tesson de panse d'un récipient à engobe externe micacé.

3 tessons en *terra nigra* dont un bord de coupe Menez 107 et une panse de vase bobine à baguettes.

2 tessons de panse en céramique commune claire.

1 tesson de panse en commune sombre (raté de cuisson).

4 tessons de panse d'amphores dont un de Pasc. 1 sans revêtement.

Première moitié du I^{er}s. apr. J.-C.

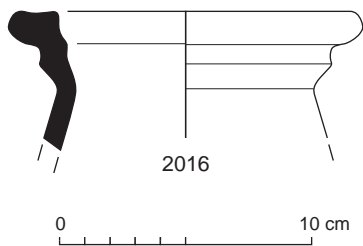


Fig. 20 Principale forme recensée dans l'us. 2016. © Françoise Labaune-Jean, Stéphane Jean

Us 2016

Lot de 8 tessons de récipients en céramique regroupant :

6 tessons d'amphores de bétique de type Dr. 20 (2 NMI).

1 bord de coupelle Drag. 33 en sigillée de Gaule du Centre.

1 bord de grande cruche en commune claire ou d'amphore de production gauloise de type non déterminé (fig. 20).

Seconde moitié du I^{er}s. apr. J.-C.

2.3.3 Les autres objets

En dehors d'un lot de deux restes en fer correspondant à de la quincaillerie (clouterie de construction et d'ameublement ; Us 2009), le mobilier mis au jour ici est relativement limité avec une pointe d'aiguille en os (Us 2009), un bouchon perforé retaillé dans un morceau de tuile plate (Us 2011) et un fragment de bocal ou de bouteille en verre à panse quadrangulaire (AR 119 ou 156 ?), en usage du milieu du I^{er} s. à la fin du II^e s. apr. J.-C. pour le premier ou entre le milieu du I^{er} s. apr. J.-C. et la fin du III^e s. apr. J.-C. pour la seconde.

2.4. Interprétation

2.4.1 Une stratigraphie antique non négligeable

La puissance stratigraphique observée dans le sondage 1 est d'environ 1 m, dont une succession de sols en terre battue et de couches d'occupation sur une cinquantaine de centimètres d'épaisseur à partir du paléosol. Il faut ajouter que ce dernier est ponctuellement recoupé par des structures en creux qui s'enfoncent encore plus profondément.

Comme souvent, les constructions les plus imposantes sont largement arasées et ne sont donc plus représentées que par les radiers de fondation des murs porteurs. Ceux-ci apparaissent après un décapage de 5 cm dans la partie basse du terrain, ce qui suppose que des élévations ou des lambeaux de sols peuvent être conservés le long du *cardo*, là où la surface actuelle du terrain est plus haute. Le fait que les murs repérés suivent les orientations de la trame urbaine de *Vorgium* est un bon indicateur de leur antiquité. De plus, aucun ne correspond aux limites parcellaires actuelles et ne peut donc être mis en relation avec les bâtiments démolis avant le diagnostic.

2.4.2 La confirmation du positionnement d'un *cardo* de *Vorgium*

La mise en évidence d'un *cardo* de la ville antique est particulièrement satisfaisante car elle confirme l'hypothèse que nous avons formulée en 2008 à partir de l'observation d'un égout en briques dans la rue Cazuguel vingt-quatre ans plus tôt. Ainsi, le plan d'urbanisme s'affine une fois de plus pour révéler encore mieux l'organisation de *Vorgium* et faciliter la gestion de ses vestiges (fig. 21). Les futures interventions archéologiques qui auront lieu aux abords de cet axe bénéficieront effectivement de la connaissance de son positionnement pour mieux évaluer le type de vestiges potentiels.

Le bord occidental est clairement fixé par le caniveau mis en évidence et nous pouvons aussi garantir que la largeur de la chaussée dépasse les 5 m qui ont pu être dégagés. En revanche, la limite orientale n'a pu être déterminée précisément car elle se trouve au-delà de l'emprise prescrite. On peut cependant la positionner au milieu du passage qui correspond à la partie ouest de la parcelle AO 349 si l'on admet que cet axe est une rue majeure de la cité d'environ 8 m de large (26 pieds romains)¹. Cette hypothèse concorde parfaitement avec le prolongement théorique de l'égout de la rue Cazuguel qui doit passer à cet endroit précis si cet équipement se prolonge bien jusqu'ici² (fig. 22).

1 Cette mesure est communément constatée pour les chaussées principales des villes antiques de la région et de Carhaix en particulier (Le Cloirec 2007 ; Le Cloirec 2008b ; Le Cloirec, Lorho 2014).

2 Lors de notre intervention, nous avons appris que la municipalité veut finalement inclure au projet cette partie de la parcelle AO 349.



Fig. 21 Localisation du cardo repéré lors du diagnostic dans la trame urbaine de Vorigium. © Gaétan Le Cloirec

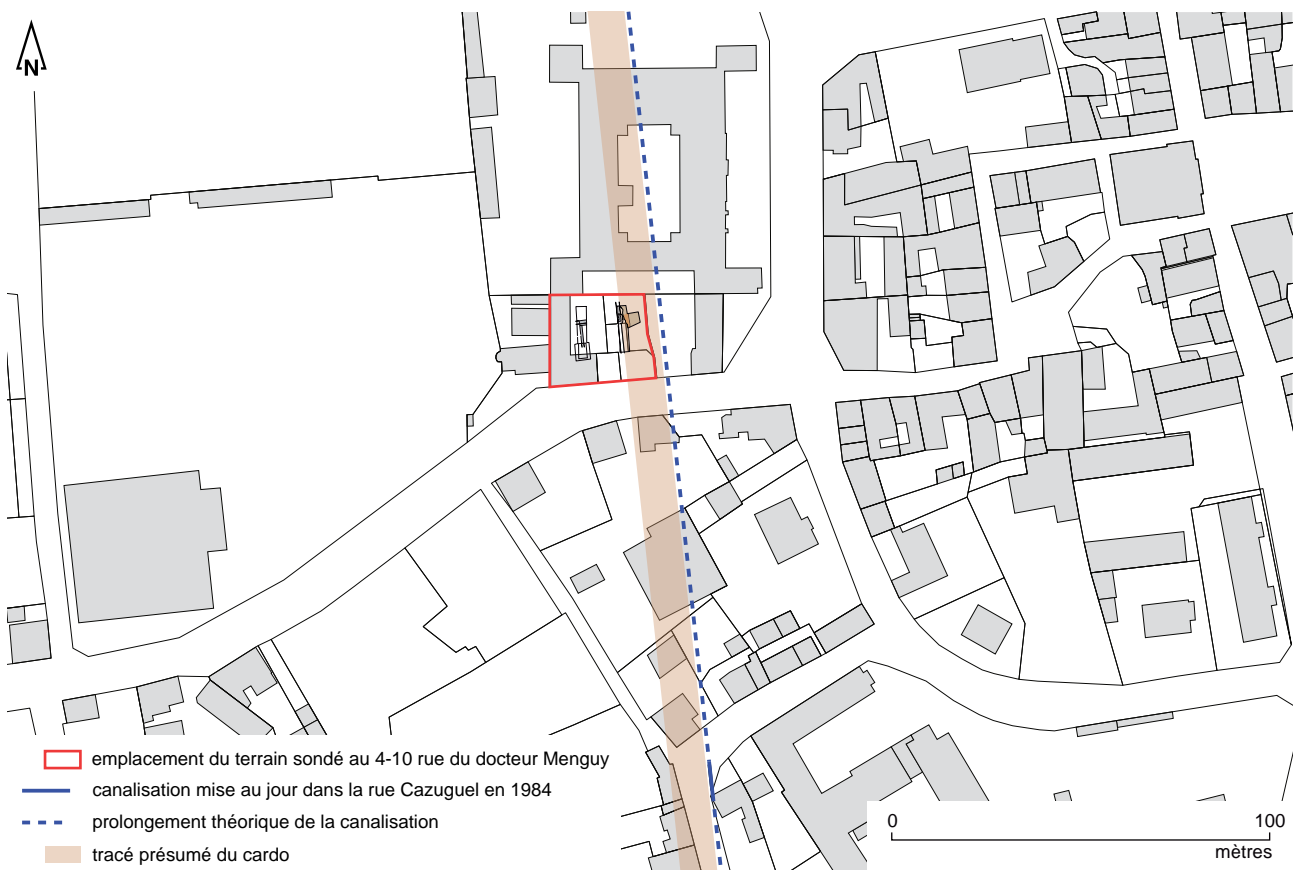


Fig. 22 Positionnement des vestiges par rapport au tronçon d'égout mis au jour dans la rue Cazuguel en 1984. © Gaétan Le Cloirec

2.4.3 Un aménagement spécifique en bord de rue

La construction quadrangulaire 2003, mise au jour dans le sondage 2, présente des caractéristiques qui amènent à la comparer avec une installation similaire retrouvée sur le site de la Réserve archéologique (fig. 23). En plus de sa conception et de ses dimensions comparables, la structure en question est également implantée sur l'axe d'un caniveau de bord de rue. Il n'a cependant pas été possible de vérifier si ce dernier est toujours en service comme c'est le cas sur la réserve archéologique. On peut seulement constater que le dernier niveau de chaussée est recoupé par la fosse d'installation, ce qui rattache également cette petite construction au dernier état d'occupation.

La première découverte de ce genre a été interprétée comme un laraire de carrefour car elle se place à l'angle de deux rues. En suivant cette interprétation, on pourrait envisager qu'un *decumanus* passe en bordure nord des parcelles sondées mais la première tranchée, qui aurait dû permettre de le retrouver, n'a rien révélé de tel. Au contraire, les sols gallo-romains en terre battue se prolongent jusqu'à l'extrémité nord du sondage.

Il faut pourtant constater que la petite construction 2003 se place dans le prolongement exact des murs 1002 et 1004/1011. Au lieu d'un carrefour, il serait donc séduisant d'imaginer que cet élément se place à la jonction de deux constructions marquant éventuellement deux propriétés (fig. 24).

2.4.4 Éléments de datation

Peu de mobilier a été retrouvé lors de cette intervention car les niveaux mis en lumière se composent très souvent de matériaux sains et homogènes. D'une manière générale, les quelques tessons recueillis se rapportent aux trois premiers siècles apr. J.-C. Le fait qu'on retrouve des éléments de la première moitié du I^{er} s. dans le caniveau initial de la rue (2013) et des indices du III^e s. dans le second (2009) est parfaitement logique.

Le comblement de la tranchée de fondation de la construction 2003 a livré quelques témoignages de la seconde moitié du II^e s. (2011) qui sont tout aussi cohérents et supposent éventuellement son existence à cette période. Toutefois, le remblai, partiellement fouillé contre la maçonnerie, n'est pas forcément un blocage mis en place après la construction mais il peut tout aussi bien résulter de son démontage. Dans le premier cas de figure, le mobilier impliquerait une construction contemporaine ou postérieure à la seconde moitié du II^e s. ; dans le second cas, c'est l'abandon qui présenterait forcément cette datation alors que la mise en place pourrait être plus ancienne.

Les tessons mis au jour dans le remblai qui recouvre le bord occidental de la rue n'apportent rien de plus car ils offrent les mêmes datations sans remettre en question la logique chronologique générale.



Fig. 23 Édicule mis au jour sur le site de la réserve archéologique à l'angle de deux rues.
© Gaétan Le Cloirec

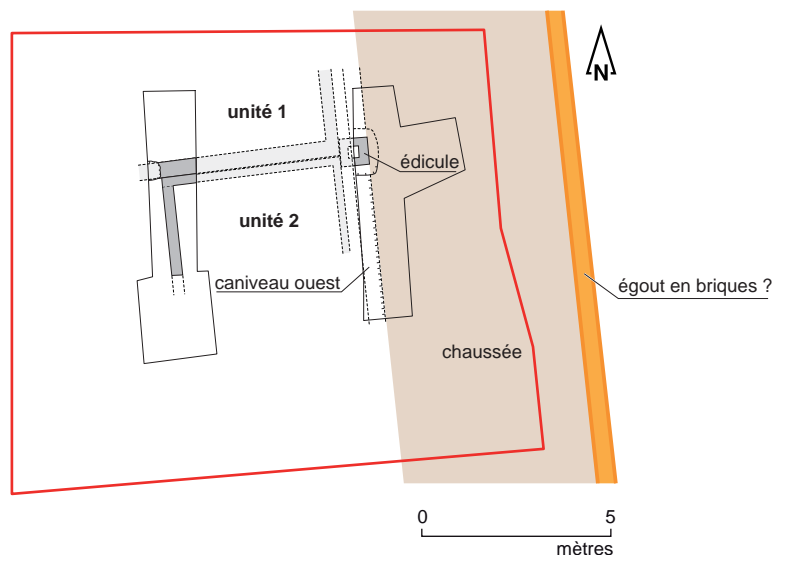


Fig. 24 Plan interprétatif des maçonneries antiques les plus récentes. © Gaétan Le Cloirec

3. Conclusion

Les deux tranchées de diagnostic qui ont été ouvertes dans les parcelles AO 4, 5, 6 et 348 sont positives. Les vestiges y apparaissent aux alentours de la cote 135,60 m NGF dans la moitié est des terrains où il faut décaper 80 cm de remblais stériles pour les atteindre. A l'ouest, des maçonneries sont conservées sous 5 cm de remblai de nivellement car un terrassement semble avoir été opéré dans la parcelle AO 4. De fait, la cote d'apparition des derniers niveaux gallo-romains avoisine 135,15 m NGF dans la moitié occidentale de l'emprise.

L'épaisseur de la stratigraphie antique est relativement constante car le paléosol se trouve sous 60 à 70 cm de niveaux archéologiques dans les deux tranchées. On note cependant un léger pendage vers l'ouest. Une autre déclivité a été constatée dans le sens nord-sud sans que ce problème n'ait été résolu par des égalisations en terrasse puisque toutes les niveaux d'occupation observés suivent la pente naturelle du terrain. Mais ces sols sont modestes et on trouverait certainement des surfaces de circulation bien planes dans les constructions plus imposantes du dernier état de bâti si les vestiges étaient mieux conservés.

La découverte d'un tronçon de chaussée bordée d'un caniveau à l'ouest est une information importante qui confirme le passage d'une rue jusque-là hypothétique. Sa conception indique qu'il s'agit d'un axe majeur dont le bord oriental doit se situer au milieu de l'accès aux habitations de la parcelle AO 349. On doit s'attendre à retrouver, à cet endroit, un égout en briques qui a été repéré dans la rue Cazuguel en 1984.

Enfin, si la disposition des structures et les rares tessons recueillis garantissent que tous les vestiges observés remontent à l'époque romaine, aucun élément caractéristique ne permet de définir un type d'occupation en particulier.

4. Bibliographie

Le Cloirec 2007

LE CLOIREC (G.) – « La voirie urbaine des chefs-lieux de la Bretagne romaine, réflexions à partir d'exemples fouillés récemment », *Aremorica. Études sur l'ouest de la Gaule romaine*, n° 1, Actes de la table ronde de Brest, 17 juin 2005, 2007, CRBC / Université de Bretagne Occidentale (UBO), p. 39-54

Le Cloirec 2008a

LE CLOIREC (G.) – *Carhaix antique : la domus du centre hospitalier. Contribution à l'histoire de Vorgium, chef-lieu de la cité des Osismes*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2008, 263 p., 205 ill.

Le Cloirec 2008b

LE CLOIREC (G.) – « La voirie des chefs-lieux gallo-romains de la péninsule armoricaine », *In* P. Ballet, N. Dieudonné-Glad et C. Saliou (dir.) - *La rue dans l'Antiquité: définition, aménagement et devenir*, actes du colloque de Poitiers, Poitiers, 7-9 septembre 2007, Presses Universitaires de Rennes, Rennes 2008.

Le Cloirec 2014

LE CLOIREC (G.) – « La trame urbaine de Vorgium. Approche synthétique à l'aide d'un Système d'Information Géographique », en collaboration avec Thierry Lorho, *Aremorica. Études sur l'ouest de la Gaule romaine*, n° 6, CRBC / Université de Bretagne Occidentale (UBO), 2014, p. 17-38.

Le Goffic 1985

Le Goffic (M.) – « Chronique d'archéologie antique et médiévale », *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, CXIV, 1985, p. 37-41.

III. Inventaires techniques

1. Inventaire des unités stratigraphiques

| US | Us sup. | Us. Inf. | Us. Équiv. | Description | Interprétation |
|------|---------|----------|------------|---|--|
| 1000 | | 1001 | | Remblais schisteux décapés mécaniquement. | Remblais d'aménagements du parking actuel. |
| 1001 | 1000 | 1036 | 1021 | Terre limoneuse brune décapée mécaniquement. | Remblais d'abandon (antique ?). |
| 1002 | 1000 | 1003 | | Pierres et blocs de schiste, comblent 1003. | Radier de mur. |
| 1003 | 1002 | 1002 | | Tranchée orientée est-ouest, comblé par 1002. | Tranchée de fondation de mur. |
| 1004 | 1011 | 1005 | | Pierres de schiste bleuté, comblent 1005. | Radier de mur. |
| 1005 | 1004 | 1021 | | Tranchée orientée est-ouest, comblé par 1004. | Tranchée de fondation de mur. |
| 1006 | 1001 | 1007 | | Terre limoneuse brune, comble 1007. | Remblai végétal. |
| 1007 | 1006 | 1002 | | Creusement circulaire recoupant 1002. | Fosse (de récupération des pierres de 1002 ?). |
| 1008 | 1001 | 1009 | | Terre limoneuse brune, nodules de mortier orangé, pierres et cailloux de schiste, terre cuite, esquilles d'huîtres. | Remblai hétérogène lié à la récupération 1009. |
| 1009 | 1010 | 1020 | | Pierraille de schiste bleuté. | Radier de mur. |
| 1010 | 1008 | 1009 | | Tranchée orientée nord-sud. | Tranchée de fondation de mur. |
| 1011 | 1000 | 1004 | | Grandes plaques de schiste bleuté disposées de chant sur 1004 et contre 1002. | Fondations de mur. |
| 1012 | 1013 | substrat | | creusement observé dans la coupe sud du sondage. Profil en V relativement large. | Fossé orienté nord-sud ? |
| 1013 | 1014 | 1012 | | Terre limoneuse marron claire, charbons de bois. | Comblement naturel du creusement 1013. |
| 1014 | 1015 | 1013 | 1030 | Terre limoneuse grise, compact et homogène. | Couche d'occupation ? |
| 1015 | 1016 | 1014 | 1029 | Argile blanchâtre compacte et homogène. Surface rubéfiée. | Sol de terre battue. |
| 1016 | 1017 | 1015 | 1028 | Couche de terre cuite et de charbons de bois, couleur noire et rouge-orange. | Couche d'incendie. |
| 1017 | 1018 | 1016 | | Argile blanchâtre compacte et homogène. | Sol de terre battue. |
| 1018 | 1019 | 1017 | | Argile blanchâtre et marron claire, compacte et homogène. | Recharge sur le sol 1017. |
| 1019 | 1036 | 1018 | | Argile blanchâtre, terre brune, terre cuite, charbons de bois. | Remblai hétérogène. |
| 1020 | 1009 | 1021 | | Tranchée orientée nord-sud. | Tranchée de fondation de mur. |
| 1021 | 1020 | 1022 | 1001 | Terre limoneuse brune. | Remblais d'abandon (antique ?). |
| 1022 | 1021 | 1023 | 1036 | Enduit blanc. | Aire de gâchage. |
| 1023 | 1022 | 1024 | | Terre limoneuse brune, gravillons, terre cuite. | Remblai. |
| 1024 | 1023 | 1037 | | Terre graveleuse brune, fragments de tuiles, petits cailloux de schiste. | Comblement inférieur du creusement 1037. |
| 1025 | 1024 | 1026 | | Argile jaune mélangée à de la terre limoneuse brune. | Sol de terre battue. |
| 1026 | 1025 | 1027 | | Fine couche de terre charbonneuse noire. | Couche de rejet sur le sol 1027. |
| 1027 | 1026 | 1028 | | Argile jaune. | Sol de terre battue. |
| 1028 | 1027 | 1029 | 1016 | Terre charbonneuse noire mélangée avec de l'argile jaunâtre. | Couche d'occupation sur le sol 1029. |
| 1029 | 1028 | 1030 | 1015 | Argile jaune homogène. | Sol de terre battue. |
| 1030 | 1029 | 1031 | 1014 | Charbons de bois, cailloux de schiste bleu. | Rejets sur le sol 1031. |
| 1031 | 1030 | 1032 | | Terre limoneuse de couleur jaune-crème. | Sol de terre battue. |
| 1032 | 1031 | 1033 | | Terre limoneuse grise, pierre de schiste bleu, os. | Remblai comblant notamment le creusement 1038. |
| 1033 | 1032 | 1034 | | Terre charbonneuse grise et noire, esquilles de coquillages. | Remblai. |
| 1034 | 1033 | 1035 | | Argile jaune en petits nodules (schiste décomposé) | Remblai ? |
| 1035 | 1034 | 1039 | | Terre limoneuse grise. | Remblai. |
| 1036 | 1001 | 1019 | 1022 | Fine couche d'enduit blanc. | Aire de gâchage. |
| 1037 | 1024 | 1025 | | Creusement à profil semi-circulaire. | Fosse. |
| 1038 | 1032 | substrat | | Creusement à profil semi-circulaire. | trou de poteau ? |

| US | Us sup. | Us. Inf. | Us. Équiv. | Description | Interprétation |
|------|---------|----------|------------|---|---|
| 1039 | 1035 | substrat | | Creusement évasé et peu profond à bord au profil courbe. | Fosse ? Dépression dans le substrat ? |
| 2000 | | 2001 | | Pierres de schiste, terre brune, schiste verdâtre altéré, terre cuite, mortier. Décapé mécaniquement. | Remblais d'aménagements du parking actuel liés à la démolition des bâtiments récents. |
| 2001 | 2000 | 2002 | | Pierres et blocs de schiste. Terres schisteuse grise. Décapé mécaniquement. | Remblais de démolition. |
| 2002 | 2001 | 2003 | | Argile de couleur crème, compacte, homogène. Pierres de schiste. | Remblai de destruction ou de nivellement. |
| 2003 | 2002 | 2012 | | Massif de maçonnerie quadrangulaire évidé dans sa partie centrale. Structure composée de moellons de grès schisteux liés avec un mortier blanc très solide. Au moins trois assises. | Soubassement d'un laraire ? |
| 2004 | 2010 | 2005 | | Terre limoneuse brune, fine, meuble et homogène. | Couche d'occupation sur le niveau de circulation 2005. |
| 2005 | 2004 | 2006 | | niveau de cailloux de schiste roulés et compactés pour former une surface de circulation plane. Pendage du bord ouest. | Dernier niveau de chaussée. |
| 2006 | 2005 | 2007 | | Couche de pierres de schiste. | Radier de fondation du niveau de circulation 2005. |
| 2007 | 2006 | 2008 | | niveau de cailloux de schiste roulés et compactés pour former une surface de circulation plane. | Premier niveau de chaussée. |
| 2008 | 2007 | substrat | | Grosse couche de pierres de schiste. Partie basse disposée en épi. | Radier de fondation du niveau de circulation 2007. |
| 2009 | 2001 | 2014 | | Terre limoneuse brune, pierres de schiste, nodule de schiste altéré jaune, esquilles d'huîtres, céramique, verre, fragment d'épingle en os. | Comblement supérieur du dernier caniveau de bord de rue à l'ouest de l'état de chaussée 2004. |
| 2010 | 2016 | 2004 | | Couche de mortier orangé sur le bord ouest de la chaussée 2005. | Recharge de nivellement. |
| 2011 | 2001 | 2012 | | Terre limoneuse brune, pierres de schiste, gravillons, quelques fragments de tuiles dont 1 fragment de tuile blanche, charbons de bois, esquilles de coquillages, céramiques. S'appuie contre 2003. | Comblement de la tranchée de fondation de 2003. Mélange possible avec le comblement du fossé de bord de voie. |
| 2012 | 2003 | 2010 | | Creusement quadrangulaire aux bords arrondis d'environ 2 m de large. | Fosse de fondation du massif de maçonnerie 2003. |
| 2013 | 2014 | 2015 | | Terre schisteuse grise. Céramique. | Comblement inférieur du caniveau ouest de la rue. |
| 2014 | 2009 | 2013 | | Creusement supérieur du caniveau ouest de la rue. | Dernier état du caniveau ayant fonctionné avec le niveau de chaussée 2005. |
| 2015 | 2013 | substrat | | Creusement inférieur du caniveau ouest de la rue. | Premier état du caniveau ayant pu fonctionner avec le niveau de chaussée 2007. |
| 2016 | 2001 | 2010 | | Remblai hétérogène sur le bord ouest de la chaussée (terre limoneuse brune, fragments de tuiles, mortier, poches d'argile verdâtre avec inclusions de fragments d'ardoises, etc.). | Remblai comblant les manques du dernier niveau de circulation en bordure ouest de la chaussée. |
| 2017 | 2007 | 2008 | | Cailloux de schiste concassés. | Remblai de nivellement de la chaussée et blocage des planches du caniveau ouest. |
| 2018 | 2008 | 2019 | | Argile jaune, terre cuite, charbons de bois. | Remblai de nivellement. |
| 2019 | 2018 | 2020 | | Plaquettes de schiste vert. | Comblement de 2020. |
| 2020 | 2019 | 2021 | | Creusement à fond plat de 15 cm de profondeur sous la chaussée. | Structure en creux ou chablis sous la chaussée. |
| 2021 | 2020 | substrat | | Terre limoneuse marron. | Paléosol. |
| 2022 | 2006 | 2007 | | Mortier, terre brune, terre cuite, pierres et cailloux de schiste. | Gravats de démolition en remblai. |

2. Inventaire du mobilier archéologique

Céramique

| US | Proto. | GR | | | | BMA | Mod. | indét. | total | Datation proposée |
|------|--------|------|----|-------|-------|-----|------|--------|-----------------------------------|-------------------|
| | | Sig. | PF | Amph. | autre | | | | | |
| 2016 | | 1 | | 7 | | | | 8 | fin Ile s. - IIIe s. apr. J.-C. | |
| 2009 | | 2 | | 2 | 13 | | | 17 | IIIe s. apr. J.-C. ?avec résiduel | |
| 2011 | | 6 | | 1 | 10 | | | 17 | fin Ile s. - IIIe s. apr. J.-C. | |
| 2013 | | | | 4 | 7 | | | 11 | 1ère moitié Ier s apr. JC. | |

Autre que céramique

| US | Matériau | NR | NMI | Usage | Datation |
|------------------------|-------------|----|-----|----------|-------------|
| 2009 | MDA | 1 | 1 | épingle | Antiquité |
| 2009 | Fer | 2 | 2 | clous | Antiquité |
| 2009 | verre | 1 | 1 | réceptif | Ier-IIIe s. |
| 2011 | TC | 1 | 1 | bouchon | Antiquité |
| Niv. Chaussée 1er état | prélèvement | 1 | 1 | | |
| Niv. Chaussée 2e état | prélèvement | 1 | 1 | | |

3. Inventaire des clichés

- État du terrain avant sondages : 2 fichiers.
- Sondage 1 : 25 fichiers.
- Sondage 2 : 37 fichiers.

- Clichés pour RFO : 22 fichiers.

3. Liste des figures

- Fig. 1 : Environnement archéologique. © Gaétan Le Cloirec
- Fig. 2 : Conduit en briques mis au jour rue Cazuguel. © Jean-Pierre Bardel
- Fig. 3 : Localisation de l'emprise du diagnostic sur le plan de 1772.
© Gaétan Le Cloirec
- Fig. 4 : Localisation de l'emprise du diagnostic sur le cadastre de 1819.
© Gaétan Le Cloirec
- Fig. 5 : Le relevé topographique de l'emprise diagnostiquée fait clairement apparaître la différence de niveau qui existe entre sa partie ouest et sa partie est. © Frédéric Boumier, Gaétan Le Cloirec
- Fig. 6 : Plan général des vestiges mis au jour. © Gaétan Le Cloirec, Frédéric Boumier, Stéphane Jean
- Fig. 7 : Vue générale du sondage 1 vers le sud. © Gaétan Le Cloirec
- Fig. 8 : Maçonneries mises au jour dans la partie nord du sondage 1.
© Gaétan Le Cloirec
- Fig. 9 : Blocs de fondation 1002 visibles en coupe après la fouille du creusement 1007. © Philippe Cocherel
- Fig. 10 : La tranchée 1010 se rattache perpendiculairement au radier de fondation 1004. © Gaétan Le Cloirec
- Fig. 11 : Coupe n° 1 dans laquelle se voit la tranchée de récupération 1010 au-dessus du radier de mur 1009. © Gaétan Le Cloirec
- Fig. 12 : Cliché de la coupe n° 1. © Gaétan Le Cloirec
- Fig. 13 : Mise en évidence du pendage des couches archéologiques vers le sud dans le sondage 1. © Gaétan Le Cloirec
- Fig. 14 : Vue générale du sondage 2 vers le nord. © Gaétan Le Cloirec
- Fig. 15 : La surface de la chaussée présente de nettes traces de roulement nord-sud. © Gaétan Le Cloirec
- Fig. 16 : Coupe n° 2 mettant en évidence la conception et la stratigraphie de la partie ouest de la chaussée. © Gaétan Le Cloirec
- Fig. 17 : Cliché de la coupe n° 2. © Gaétan Le Cloirec
- Fig. 18 : Maçonnerie quadrangulaire construite sur l'axe du caniveau occidental du *cardo*. © Gaétan Le Cloirec
- Fig. 19 : Principales formes recensées dans l'us. 2011.
© Françoise Labaune-Jean, Stéphane Jean
- Fig. 20 : Principale forme recensée dans l'us. 2016.
© Françoise Labaune-Jean
- Fig. 21 : Localisation du *cardo* repéré lors du diagnostic dans la trame urbaine de *Vorgium*. © Gaétan Le Cloirec
- Fig. 22 : Positionnement des vestiges par rapport au tronçon d'égout mis au jour dans la rue Cazuguel en 1984. © Gaétan Le Cloirec
- Fig. 23 : Edicule mis au jour sur le site de la réserve archéologique à l'angle de deux rues. © Gaétan Le Cloirec
- Fig. 24 : Plan interprétatif des maçonneries antiques les plus récentes.
© Gaétan Le Cloirec

Chronologie

Antiquité romaine,
Empire romain, Époque
contemporaine

Sujets et thèmes

Bâtiment, Voirie,
Urbanisme, Structure
urbaine

Mobilier

Industrie osseuse,
Céramique, Objet
métallique, Verre

Finistère, Carhaix-Plouguer, 4, 6, 8, 10, rue du docteur Menguy

Un diagnostic a été prescrit par le Service régional de l'archéologie sur quatre parcelles composant un terrain de 619 m² en bordure nord de la rue du docteur Menguy à Carhaix-Plouguer. L'intervention, réalisée du 28 janvier au 1^{er} février 2019, a permis de retrouver un tronçon de chaussée antique orientée nord-sud ainsi que des vestiges qui lui sont contemporains à l'ouest. La stratigraphie présente une succession de sols de terre battue et de couches d'occupation sur une cinquantaine de centimètres d'épaisseur. Quelques maçonneries recoupent ces couches et témoignent d'une ultime phase de construction plus imposante mais largement arasée.

Inrap Grand Ouest

37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné
Tél. 02 23 36 00 40

www.inrap.fr